



Direction

Collège du 24-Janvier
Av. du 24-Janvier 24
1020 Renens
Tél. 021 557 11 57
e-renensest.ch

Année scolaire
2020-2021



Etablissement primaire de Renens-Est

Adresse

Collège du 24-Janvier
Avenue du 24-Janvier 24
Case postale 464
1020 Renens 1

Téléphone **021 557 11 57**

Courriel : **ep.renens-est@vd.ch**

Site internet : **www.e-renensest.ch**

Heures d'ouverture du secrétariat au public

Lundi au vendredi le matin : 08h⁰⁰ à 11h⁴⁵ et l'après-midi : 14h⁰⁰ à 16h³⁰
Fermé le mercredi après-midi

L'Etablissement primaire de Renens-Est

Il regroupe les élèves scolarisés de l'est de la ville de Renens de la 1^{re} année à la 8^e année primaire. L'enclassement se fait en principe en fonction du lieu de domicile (ou de l'accueil de jour officiel) dans la zone de recrutement. Cependant, **votre enfant est susceptible d'être enclassé dans n'importe quel bâtiment de l'Etablissement** :

Collège du 24-Janvier, avenue du 24-Janvier 24	021 557 11 64
Collège de la Croisée, avenue du 24-Janvier 1D	021 632 79 80
Collège de Florissant, chemin de la Roche 24	021 632 79 21
Collège du Mont-de-By, chemin des Côtes 17	021 632 79 51
Collège du Nénuphar, rue du Lac 2	021 632 79 11
Collège du Roseau, rue du Lac 2a	021 632 79 12

Les concierges des bâtiments scolaires sont joignables du lundi au vendredi de 07h⁰⁰ à 12h⁰⁰ et de 13h³⁰ à 17h⁰⁰ aux numéros suivants :

24-Janvier et la Croisée	M ^{me} Nogueira : 079 196 80 45
Florissant	M. Da Silva : 079 196 80 44
Mont-de-By	M. Morattel : 079 196 80 65
Nénuphar et Roseau	M. Morattel : 079 196 80 65

Tableau des vacances scolaires 2020-2021

Automne	du vendredi 9 octobre 2020 au lundi 26 octobre 2020	fin de l'après-midi début de la matinée
Hiver	du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021	horaire continu → 13h ³⁰ début de la matinée
Relâches	du vendredi 19 février 2021 au lundi 1 ^{er} mars 2021	fin de l'après-midi début de la matinée
Pâques	du jeudi 1 ^{er} avril 2021 au lundi 19 avril 2021	fin de l'après-midi début de la matinée
Été	du vendredi 2 juillet 2021 au lundi 23 août 2021	dès 11h ⁵⁰ / 11h ⁵⁵ début de la matinée

Jours fériés

Lundi 21 septembre 2020, Jeudi 13 mai 2021, Vendredi 14 mai 2021, Lundi 24 mai 2021

Horaire des élèves

Dans les tableaux ci-dessous, vous trouverez en gris le temps de présence des élèves en classe, en fonction du degré scolaire.

Elèves de 1P – Temps de présence de l'élève : 18 périodes

Journée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h ²⁵ – 11h ⁵⁰					
13h ⁴⁰ – 15h ¹⁵					

Elèves de 2P – Temps de présence de l'élève : 26 périodes

Journée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h ²⁵ – 11h ⁵⁰					
13h ⁴⁰ – 15h ¹⁵					

Elèves de 3P, 4P, 5P, 6P, COES, ER et ACC – Temps de présence de l'élève : 28 périodes

Elèves de 5P et 6P au collège du Roseau : attention, fin de la matinée à 11h⁵⁵

Journée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h ²⁵ – 11h ⁵⁰					
13h ⁴⁰ – 15h ¹⁵					

Elèves de 7P et 8P – Temps de présence de l'élève : 32 périodes (max. 8 périodes par jour)

Journée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h ³⁰ – 08h ¹⁵					
08h ²⁰ – 11h ⁵⁵					
13h ⁴⁰ – 15h ¹⁵					
15h ²⁰ – 16h ⁰⁵					

Informations pratiques

Changement de coordonnées – Départ

Vous êtes priés de signaler au secrétariat sans délai tout départ ou changement d'adresse, de numéro de téléphone, de situation familiale, même s'il s'avère momentané.

Absence de l'élève (LEO, art. 55, al. 1 et 3)

Votre enfant est malade :

De 1P à 6P

- Prévenir l'enseignant-e **le matin même** selon les modalités définies à la rentrée.
- Si cela n'est pas possible, prévenir aussitôt le secrétariat qui transmettra l'information.

De 7P à 8P

- Appeler le 021/557.11.63 avant l'école et laisser un message sur le répondeur.

Puis de 1P à 8P

- Compléter une **justification écrite (et signée)** et la remettre à l'enseignant-e au retour de votre enfant à l'école.
- En cas d'absence de plus d'une semaine, joindre un certificat médical.

Demande de congé (LEO, art. 54)

Nous vous demandons de vous conformer aux dates des jours fériés et des vacances scolaires afin de ne pas perturber la scolarité de votre enfant. Les activités prévues avant les vacances d'été sont importantes dans la vie scolaire, tant aux niveaux créatif et sportif que social. La Direction sera particulièrement attentive à ce sujet.

Selon les nouvelles directives, un congé peut être sollicité pour motif impérieux et avéré (urgence). Les motifs pour convenance personnelle (organisation familiale, avantages financiers, organisation professionnelle) ne justifient pas, à eux seuls, l'octroi d'un congé qui pourrait être malheureusement refusé.

Procédure

1. Veuillez faire parvenir votre demande **à l'avance** et **par écrit** en respectant **le délai de deux semaines**. Le motif doit être clairement spécifié. Le formulaire est disponible sur le site de l'établissement ou au secrétariat. Nous vous remercions d'utiliser ce document en priorité et pas celui de l'agenda ([lien vers le formulaire](#)).
2. La Direction juge du bien-fondé et vous transmet sa décision par courrier.
3. Une attestation officielle peut vous être demandée pour justifier un motif.
4. En cas de refus, un recours est possible selon les modalités spécifiées dans le courrier.

Dès la 3P, les élèves doivent rattraper le travail fait en classe durant leur absence.

Tout départ sur temps scolaire sans l'accord de la Direction sera considéré comme une absence non justifiée et signalé à la Préfecture.

Accueil parascolaire de la Ville de Renens

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter le Réseau d'accueil Renens-Crissier, rue de Lausanne 25, au 021 632 77 71, www.reseau-aje.ch.

1) UAPE du Tournesol et UAPE du Censuy

Les UAPE accueillent les enfants de **1P et 2P**. Les structures sont ouvertes pendant les périodes scolaires et une partie des vacances. Le prix est fixé selon le revenu des parents.

2) L'APEMS du 24-Janvier et l'APEMS du Léman accueillent les enfants de **3P à 8P** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h⁰⁰ à 09h⁰⁰, de 11h³⁰ à 14h⁰⁰ et de 15h³⁰ à 18h³⁰ ainsi que les mercredis de 07h⁰⁰ à 09h⁰⁰ et de 11h³⁰ à 18h³⁰.

3) Réfectoire du Temple, Réfectoire de Florissant et Espace Repas du Léman

Les Réfectoires accueillent les enfants de la **5P à la 8P**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h⁴⁵ à 13h³⁰ pour un repas chaud diététique, varié et équilibré, au prix de CHF 7.50. Des places pique-nique avec micro-ondes sont également à disposition.

Service d'infirmierie

En cas d'accident ou de maladie subite, l'enseignant-e peut faire appel aux infirmier-ère-s scolaires de Renens. **Dans tous les cas, vous êtes tenus informés. Aucun élève n'est libéré pendant le temps scolaire pour rentrer chez lui. Il est possible qu'on vous demande de venir le chercher.**

Infirmier-ère-s scolaires :

1. Bureau au collège du 24-Janvier	M ^{me} Erika Candolfi	021 340 75 08
2. Bureau au collège de la Vaudaire	M ^{me} Marie-José Marquis	021 340 75 09
3. Bureau au collège de Verdeaux	M ^{me} Anouk Winnington	021 340 75 07

Devoirs accompagnés (3P à 8P)

Ce service est organisé par le Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport, rue de Lausanne 21, 1020 Renens, qui gère les inscriptions. Un formulaire d'inscription et une brochure sont envoyés à tous les élèves concernés.

Renseignements et inscriptions 021 632 75 08

Clinique dentaire

Collège de Verdeaux, rue du Bugnon 1, 1020 Renens

Ouverture aux enfants en âge scolaire et préscolaire, aux étudiants et apprentis jusqu'à 20 ans révolus domiciliés ou scolarisés à Renens.

Renseignements et inscriptions 021 632 75 72

Service PPLS

Les psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS) apportent en milieu scolaire une aide au développement de l'enfant ou de l'adolescent à la demande des parents.

Consultations : rue de Lausanne 21, 1020 Renens

Psychologie, logopédie et psychomotricité

Renseignements/prises de rendez-vous 021 557 86 60

Ce dépliant ainsi que la brochure complète sont téléchargeables sur le site internet de l'école : www.e-renensest.ch